

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 29 JANVIER 2018

Date de convocation :
12 janvier 2018

Date d'affichage :
12 janvier 2018

Nombre de délégués :

En exercice	:	59
Présents	:	41
Pouvoirs	:	02
Absents ou excusés	:	16

Objet :

Adhésion au dispositif de
regroupement des Certificats
d'Economies d'Energie

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf janvier à quatorze heures trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'auditorium de Cap Découverte à Le Garric, sous la présidence de Monsieur Alain ASTIÉ, Président.

Membres présents : Mme BOUSQUET, MM. ASTIÉ, BERTRAND, TARROUX, ALRAN, ESPITALIER, CABOT, SOULAGES, GOURC, AUDARD, TORRIJOS, ICHARD, JONGBLOET, JOURDE, COLLADO, SANCHEZ, DE LAPANOUSE, ALGANS, BALARDY, VIVAN, AZAIS, FARENC, FORTANIER, ESCANDE, MARIGO, COLOM, SALVETAT, LEROUX, PRADELLES, VERNIER, MAYNADIER, MAHOUX, REYJAUD, MAURY, MEYSSONNIER, BOZZO, PATTE, BUFFEL, DARGEIN-VIDAL, ESQUERRE et MYLONAS formant la majorité des membres en exercice;

Membres ayant donné pouvoir :

- **M. CHAMAYOU** a donné pouvoir à **Mme BOUSQUET**
- **M. JACQUET** a donné pouvoir à **M. REYJAUD**

Membres excusés : MM. BARROU, SOULA, BERTHIER, COMENT, COMBELLES, LEMONNIER, GOZE, BENAMAR, GRAN, LAGASSE, BIAU, ESCUDIER, FERNANDEZ, PINEL, BIEZUS, LEVÊQUE

Considérant qu'il est dans l'intérêt du Syndicat Départemental d'Energies du Tarn (SDET) d'accompagner les collectivités dans le mécanisme des économies d'énergies, afin de promouvoir les actions de maîtrise de la demande d'énergies réalisées par la Collectivité/OPH/Autre éligible et de les valoriser par le biais de l'obtention de certificats d'économies d'énergie (CEE).

Il est proposé aux membres du comité syndical de délibérer afin :

- D'approuver le projet de convention d'habilitation bipartite proposé entre le SDET et les bénéficiaires.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer et à exécuter la Convention d'habilitation bipartite entre le SDET et les bénéficiaires éligibles au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie, ainsi que leurs éventuels avenants.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne instruction du dossier.

Le Comité syndical, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Énergie et notamment ses articles L.221-1 et suivants,

Vu l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur,

- **APPROUVE** le projet de Convention d'habilitation bipartite proposé entre le SDET et les bénéficiaires éligibles au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie.

- **AUTORISE** le Président à signer et à exécuter la Convention d'habilitation bipartite entre le SDET et les bénéficiaires éligibles au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie, ainsi que leurs éventuels avenants.

- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne instruction du dossier

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa
publication ou affichage le -- -- -----
et transmis en Préfecture le -- -- -----

Le Président du SDET

A ASTIÉ

Pour copie conforme.
A Albi, 02 février 2018

Le Président,



A. ASTIÉ